



J'ai contesté une contravention au stationnement. Ma requête a été

Par **honorius972**, le 15/12/2014 à 02:16

Bonjour à tous.

J'ai reçu une contravention pour non paiement de stationnement à Fort de France. L'agent a indiqué comme adresser boulevard ALGRE alors que cette rue n'existe pas. J'ai contesté auprès de l'OMP qui a rejeté ma requête 2 mois plus tard sous prétexte qu'il s'agirait d'une erreur d'une lettre "ALEGRE" alors que le boulevard allègre a LL. D'autre par le numéro de l'artère n'est pas précisé. Je me trouvais bien à FDF ce jour-là mais pas sur le boulevard allègre. Dois-je poursuivre auprès du juge de proximité ?

Par **razor2**, le 15/12/2014 à 11:12

Bonjour,

Vous "pouvez" poursuivre, d'autant plus que l'OMP, réglementairement, n'a pas le droit de rejeter votre contestation sur le fond. Uniquement sur la forme.

Mais vos chances d'obtenir gain de cause sont minces.

A vous de voir si l'enjeu en vaut la chandelle...